



Conseil général
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES
SEANCE ORDINAIRE

Séance du : 18 juin 2026
Présidence : Mme Martine Borgeaud
Présence : 22 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2026 : Comptes 2025

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- Vu le préavis municipal N° 5/2026 présenté le 18 juin 2026 ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accepter les comptes communaux de l'exercice 2025 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Accepté à l'unanimité au vote à main levée.
La Présidente ne vote pas.

Ainsi délibéré en séance du 18 juin 2026

Montpreveyres, le 20 juin 2026

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud
Présidente



Marion Villars
Secrétaire

En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).

La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.